

Séance officielle du 12 juillet 2012

**DELIBERATION N° 194/2012**

**Tarifs de l'Arche**

**LE CONSEIL TERRITORIAL DE L'ARCHIPEL  
DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

VU la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission consultative permanente ;

SUR la proposition de la Directrice de l'Arche ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**ARTICLE 1** : Les tarifs des entrées aux expositions sont fixés comme suit :

**L'entrée libre (sans aucune autre prestation) :**

- **Gratuité** pour les enfants des écoles maternelles et les enfants non scolarisés jusqu'à 6 ans ;
- **2,50 € pour les scolaires** à partir des CP, étudiants, retraités (à partir de 60 ans) et personnes âgées ;
- **4,00 € pour les adultes** ;
- **2,50 € pour les groupes** à partir de 15 personnes.

L'entrée en visite guidée (avec la médiatrice culturelle) :

- **Gratuité** pour les enfants des écoles maternelles et les enfants non scolarisés jusqu'à 6 ans ;
- **3,00 € pour les scolaires** à partir des CP, étudiants, retraités (à partir de 60 ans) et personnes âgées ;
- **4,50 € pour les adultes** ;
- **3,00 € pour les groupes** à partir de 15 personnes.

Exposition itinérante : « Saint-Pierre et Miquelon – Histoire, Architecture et Habitat »

– Coût de la location à la semaine : 100,00 €

*Un tarif dégressif sera appliqué par fraction de 4 semaines de location soit : pour 4 semaines de location, une semaine gratuite ; pour 8 semaines de location, deux semaines seront gratuites etc. Notons que les frais de transport seront à la charge du demandeur.*

**ARTICLE 2** : Les tarifs des circuits touristiques et culturels intitulés : « L'histoire au fil de la ville » et « Sur les traces de notre préhistoire » sont les suivants :

**Plein tarif** : Adultes

1- « Architecture et Patrimoine »	8,50 €
2- « La pêche »	6,50 €
3- « Les maisons de Saint-Pierre »	6,50 €
4- « L'empreinte architecturale française »	6,50 €
5- « Les Incendies »	6,50 €
6- « Sur les traces de notre préhistoire »	18,00 €

**Tarif réduit** : Personnes âgées et retraités (à partir de 60 ans), scolaires (à partir de 6 ans), étudiants, groupes (15 personnes et +)

1- « Architecture et Patrimoine »	6,50 €
2- « La pêche »	4,50 €
3- « Les maisons de Saint-Pierre »	4,50 €
4- « L'empreinte architecturale française »	4,50 €
5- « Les Incendies »	4,50 €
6- « Sur les traces de notre préhistoire »	15,00 €

**Tarif unique** : 3,00 € pour les animations pédagogiques en direction des scolaires.

**ARTICLE 3** : Les tarifs des catalogues et/ou ouvrages sont fixés comme suit :

« Archéologie, 5000 ans d'histoire ! »	2,50 €
« Un violon est né »	2,50 €
« Une saison à Saint-Pierre »	2,00 €
« Architecture et Habitat à Saint-Pierre et Miquelon »	20,00 €
« Field Guide to the Vernacular Architecture of St-Pierre et Miquelon »	15,00 €
« Répertoire des décès à Saint-Pierre et Miquelon »	14,50 €
« Répertoire des mariages célébrés à Saint-Pierre et Miquelon »	9,00 €
« De l'Ile aux Chiens à l'Ile-aux-Marins »	9,00 €
« Plan des Phares de Saint-Pierre »	5,50 €

**ARTICLE 4** : Les frais d'expédition relatifs à l'envoi (en recommandé avec accusé de réception) de l'ouvrage « Saint-Pierre et Miquelon – Architecture et Habitat » ou en version anglaise « Field Guide to the Vernacular Architecture of St-Pierre et Miquelon » sont fixés comme suit :

- Pour la France : 12,50 €
- Pour le Canada / USA : 15,00 €
- Pour les autres pays : 17,00 €

**ARTICLE 5** : Les tarifs des cartes postales sont fixés comme suit :

- « Série Patrimoine 1 – La forge Lebailly » à 0,60 € ;
- A partir de la « Série Patrimoine 2 – Regard envieux » à 0,65 €.

*Il est à noter que suite au concours de photographies organisé annuellement par le musée, l'arche édite les cartes postales représentant les clichés primés (prix du jury et prix coup de cœur du public). Elles sont identifiées par série et éditées pour une quantité égale à 400. Chaque carte postale appartenant à une série est identifiée par un numéro allant de 1 à 400. Les cartes postales portant le n°1 et le n°400 sont conservées aux Service des Archives, la carte n°2 est offerte au lauréat du concours. Pour chaque série, 397 cartes sont mises en vente identifiées par les n°3 à 399.*

**ARTICLE 6** : Les photocopies effectuées pour le compte de particuliers sont fixées comme suit :

- 0,30 € le format A4
- 0,45 € le format A3

**ARTICLE 7**: Les tarifs des spectacles et manifestations (musique, théâtre, contes, lectures...) sont fixés comme suit :


- 8,50 € pour les adultes ;
- 6,00 € pour les scolaires et personnes de 60 et +.

**ARTICLE 8** : Toutes les dispositions antérieures sont abrogées.


**ARTICLE 9** : La présente délibération fera l'objet des publications prescrites par la loi, sera transmise au représentant de l'Etat et à la direction des finances publiques de Saint Pierre et Miquelon, et sera affichée à l'Arche.

19 voix pour  
00 voix contre  
00 abstention  
Membres élus : 19  
Membres présents : 16  
Membres votants : 19

Le **Président,**  
CONSEIL  
TERRITORIAL  
**Stéphane ARKANO**



SAINT-PIERRE et MIQUELON  
Reçu à la Préfecture  
Le .....1.6. JUIL. 2012.



Séance officielle du 12 juillet 2012

**RAPPORT DU PRESIDENT**

**Tarifs de l'Arche**

Préalablement à la création de la régie de recettes de l'Arche, la vente des ouvrages réalisés par le service des Archives s'effectuait grâce à la régie de l'imprimerie administrative. Or les choses ont évolué, l'Arche édite des produits culturels qu'elle propose aux visiteurs (locaux et/ou étrangers) à travers sa régie.

C'est pourquoi, l'Arche souhaite désormais qu'il y ait un transfert d'une partie du stock des publications de l'imprimerie administrative vers l'Arche afin d'avoir une offre supplémentaire, qui plus est, dans un endroit plus accessible aux touristes.

Il s'agit ici, des ouvrages suivants : le « Répertoire des décès à Saint-Pierre et Miquelon », le « Répertoire des mariages célébrés à Saint-Pierre et Miquelon », « De l'Île aux Chiens à l'Île aux Marins » et le « Plan des phares de Saint-Pierre ».

Par ailleurs, l'Arche souhaite également la mise en vente du Guide sur l'architecture de l'archipel en version anglaise « A Field Guide to the Vernacular Architecture of St-pierre et miquelon » édité lors de son Congrès International.

La délibération qui sert de référence aux tarifs de l'Arche date de 2007 (délibération n° 36/07 du 6 avril 2007). La multiplication de l'offre culturelle s'est traduite par de nombreuses délibérations. Ces nouvelles modifications nous amènent à vous présenter aujourd'hui une nouvelle délibération qui reprend l'intégralité des tarifs proposés par le service.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

  
Stéphane ARTANO